

Pays de Saint-Malo et la Baie

Lupin : les Amis des chemins de ronde satisfaits

Saint-Coulomb — Les Amis des chemins de ronde (ACR 35) défendent inlassablement les chemins côtiers. Pour faire respecter les servitudes de passage, mais aussi ses paysages, sa faune et sa flore.

Entretien

Gérard Prodhomme,
vice-président de l'association
Les Amis des chemins de ronde
(ACR 35).

Vous avez souhaité apporter votre contribution à l'enquête publique concernant la modification de servitude autour de l'anse du Lupin. Pourquoi ?

En 2020, nous avons demandé que le tracé entériné par un décret préfectoral de 1982 soit modifié. Nous nous réjouissons d'avoir été entendus. Le projet, soumis à enquête publique, répond à trois problèmes qui interrompaient la continuité du sentier à cet endroit. Le passage sur les ruines de l'ancien moulin à marée était dangereux à marée basse et impossible à marée haute. Et certaines portions du sentier littoral n'avaient toujours pas été ouvertes.

Cette enquête publique vous satisfait-elle ?

Lorsque l'État agit, nous ne pouvons que soutenir ses initiatives. La synergie opérée entre l'État, la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), le Département, la commune de Saint-Coulomb et les propriétaires des parcelles concernées, va permettre une continuité sécurisée du sentier. Il faut dire que la Fédération des randonneurs avait préparé le terrain, en négociant un passage en limite des propriétés qui bordent l'étang du Lupin, pour permettre au GR 34 d'emprunter ce cheminement.

Quels autres points auriez-vous aimé voir traités lors de cette enquête ?



Gérard Prodhomme au-dessus de la plage des Mites.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Les enjeux environnementaux ont bien été intégrés au projet, mais il nous semble dommage que l'enquête n'ait pas pris en compte les autres problèmes de la servitude de passage autour de l'anse de Rothéneuf. Notamment ceux liés à l'érosion du littoral et des dunes, et à la remontée du niveau de la mer.

Le camping des Chevrets n'est-il pas concerné par la servitude de passage ?

Effectivement, sur une parcelle au-dessus de la plage des Mites, le sentier a été fermé du fait de son éro-

sion et donc de sa dangerosité. Le cheminement a été détourné vers la plage, pour préserver l'installation des mobile-homes sur cette parcelle, mais le piétinement des promeneurs provoque le déracinement des arbres et l'érosion rapide de la dune. Alors que l'État propose d'installer une

échelle de meunier pour permettre l'accès à la plage, nous souhaiterions que la servitude de droit s'applique sur cette parcelle, afin d'assurer une continuité du sentier. La loi prévoit en effet que la servitude de droit soit reculée de trois mètres, lorsqu'il y a érosion.

ACR 35

On doit à l'association des Amis des chemins de ronde l'ouverture récente du sentier entre les Corbières et la Briantais, à Saint-Malo. Ils ont également œuvré pour le respect de la servitude de passage à Saint-Briac.